POLITIQUE MUNICIPALE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

— Avec l'adoption de la Politique municipale d'accessibilité universelle, en juin 2011, la Ville de Montréal s'engage à :

- Assumer un leadership;
- Intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décisions et de mise en œuvre des diverses activités municipales;
- Veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des interventions;
- Soutenir le partage d'expertises et valoriser l'innovation dans une perspective d'amélioration continue;
- Favoriser un partenariat actif avec les organismes du milieu;
- Adopter et rendre publics les plans d'action conjoints et les bilans des réalisations.